

**PROCES-VERBAL N° 4
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 26 JUIN 2017 A 20H15**

Monsieur Alain Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à tous. Il donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Mme Tania DÉVAUD, Messieurs Philippe MARTIN et Serge MARTIN
Est absent : M. Steve PAQUIER

31 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 3 du 12 décembre 2016
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Gestion et comptes 2016 – préavis municipal no 01-2017
7. Elections du président, du vice-président, des scrutateurs et des suppléants pour l'année 2017-2018
8. Propositions individuelles
9. Divers

3. Adoption du procès-verbal no 3 du 12 décembre 2016

Aucune remarque n'est formulée, il est accepté à l'unanimité par un levé de main.

4. Communications du bureau

Néant.

5. Communications municipales

M. Dominique Dafflon donne des informations concernant :

- 1) le recours de M. Eric Favre contre la décision du Conseil communal du 7 juin 2016 relative à « *l'approbation de la modification du PGA de St-Barthélemy, soit le changement d'affectation de la zone agricole à la zone de dégagement d'environ 721 m² de la parcelle no 234 sise au « Champ Cadet » et de lever l'opposition de Mme et M. Anna Maria et Eric Favre* ».

Le juge a décidé de ne pas faire de nouvelle audience et rendra son jugement prochainement. Il précise que la Municipalité s'est sentie soutenue par le Service du développement territorial.

- 2) l'étude de Mme Vilma Pirrello et M. Victor Favre, sur la possibilité de construire une salle communale de taille « moyenne » à proximité du terrain de foot.
- 3) l'intérêt d'une personne à louer les locaux de l'école pour en faire une garderie. M. Victor Favre s'occupe du dossier.

6. Gestion et comptes 2016 – préavis municipal no 01-2017

- a) Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Jean-Michel Favre.

La commission a obtenu les réponses demandées concernant la prime de départ allouée à M. Alain Villaz. Elle déplore que le Conseil se retrouve devant le fait accompli et propose à la Municipalité d'établir un règlement. La dépense pour l'éclairage public peut être prise sur le compte de fonctionnement. La commission charge la Municipalité d'entamer des discussions afin de diminuer les charges relatives au compte « Sports » et d'équilibrer le budget. Elle demande que toute dépense extraordinaire soit présentée au Conseil lors de la dernière séance de l'année. Elle constate qu'année après année, le capital diminue et qu'il faut être vigilant sur les dépenses. Elle propose d'approuver les comptes 2016.

- b) Discussion

Le Président reprend les comptes par ordre administratif et ouvre la discussion.

M. André Favre interroge sur l'existence de règles concernant les primes de départ et propose qu'un règlement soit soumis au Conseil.

M. Philippe Favre souhaite connaître le montant offert à l'avant-dernier municipal sorti. Il ajoute que les membres de la Municipalité sont rémunérés pour leur travail et estime que cette question doit être prise par le Conseil communal.

M. Dafflon répond que jadis, les gratifications étaient bien inférieures. Toutefois, la Municipalité estimait faire juste en faisant un geste. M. Villaz a œuvré de nombreuses années pour la commune et a donné de son temps, de son énergie et de sa débrouillardise. La Municipalité prend acte des remarques et établira un règlement.

M. Bertrand Favre vient sur la question des charges relatives aux sports. Il suggère de fixer des règles strictes concernant l'utilisation du terrain de foot, de la buvette, de la location de la salle car la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Il propose également d'envoyer la facture relative à la réparation du terrain suite à la manifestation « Graines de foot 2016 » à l'Association cantonale vaudoise de football, ne serait-ce que pour les rendre conscients du montant.

M. Daniel Morier précise que la commission a soumis des pistes de réflexion à la Municipalité. Des efforts doivent être consentis pour les heures et l'entretien. Demander une participation financière aux communes alentours est également envisageable.

M. Dafflon avoue que les charges sont beaucoup plus importantes que dans d'autres communes. Une discussion aura lieu avec les responsables du FC, il espère qu'ils seront compréhensifs.

Le traitement de cette remarque est transformé en postulat à la demande de M. Pierre-Alain Dévaud.

Une discussion relative aux charges importantes pour l'entretien des forêts s'engage.

Il s'avère que les subventions sont versées avec un grand décalage. Pour preuve, les comptes 2015 pour lesquels les revenus sont bien supérieurs aux charges.

M. Vincent Favre s'enquiert sur la raison du manque de montant dans « Amortissement obligatoire ».

Mme Dominique Depping, boursière répond que l'amortissement est terminé. Aucun chiffre n'aurait dû être budgété.

M. Dévaud s'interroge de l'absence d'encaissement de dépenses thématiques.

Mme Depping répond qu'il n'y a pas eu suffisamment de dépenses pour recevoir des compensations.

M. Vincent Favre est surpris par le montant indiqué dans : parts sociales « Sté Coop. D'abattoir régional d'Orbe ».

M. Dafflon lui répond que c'est une volonté de participer à une petite structure comme celle-là, car il n'en n'existe plus énormément.

M. Dévaud souhaite connaître le nom du réviseur des comptes pour l'année 2018.

M. Dafflon répond qu'il s'agira de DFG Fiduciaire SA à Echallens.

M. Vincent Favre propose de solliciter diverses offres auprès notamment de sociétés spécialisées dans les comptes communaux ; il émet le nom de FIPROM. De plus, il demande s'il serait possible d'obtenir un comparatif des comptes de communes ayant une taille et une situation financière semblables à la nôtre, dans le but de pouvoir faire des comparaisons.

M. Dafflon répond que l'Union des communes vaudoises s'est attelée à la tâche. Vu le point d'impôt faible et la bonne situation financière de la commune, St-Barthélemy est payeur de la péréquation. Si l'ASIRE va au bout de ses projets, il sera nécessaire d'augmenter de 17 points les impôts pour répondre aux charges. Le problème avec la situation actuelle est que nous sommes dans un système de péréquation des besoins et non pas des moyens.

c) Décision

Le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

- Vu le préavis municipal no 01/2017 ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion ;

Le Conseil communal décide avec 30 voix pour et 1 abstention :

- D'adopter les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés,
- D'en donner décharge à la Municipalité.

7. Election du Président

Le Président poursuit volontiers son mandat. Il donne la parole au Vice-président, M. André Favre. Aucune autre proposition n'est formulée. Selon l'article 12 alinéa 2, « *Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection s'opère tacitement* ».

- M. Alain Favre est élu tacitement avec applaudissements.

Des remerciements lui sont adressés.

Election du Vice-président

M. André Favre se représente également. Aucune autre proposition n'est avancée.

- M. Alain Favre est élu tacitement avec applaudissements.

Le Président le remercie.

Elections des scrutateurs et suppléants

Mmes Viviane Favre et Mireille Fitzé poursuivent leurs mandats de scrutatrices.

Mmes Isabelle Roulin et Béatrice Leuenberger également en tant que suppléantes.

Le bureau 2017-2018 est élu par acclamations.

8. Propositions individuelles

Néant.

9. Divers

Mme Nathalie Fragnière souhaite que le support à vélos soit déplacé de l'école à la grande salle, soit aux nouveaux arrêts des bus scolaires.

Mme Sandrine Favre étudiera la chose.

M. Bertrand Favre propose le réaménagement du parking du restaurant dans les bords de la chaussée, le passage des véhicules se ferait alors au centre.

La Municipalité est en réflexion depuis quelques mois déjà pour améliorer le parcage aux alentours du restaurant.

M. Philippe Favre explique qu'il y a également un souci de parcage au « Diabolïc Pizzas ». Les clients se parquent sur les propriétés avoisinantes.

La Municipalité prend note.

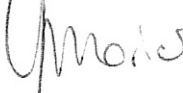
La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite un bel été à tous et clôt la séance à 21h20.

Le Président :


A. Favre



La Secrétaire :


Y. Morier